

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 29 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie DURANDET, première adjointe au maire.

**Date de convocation : 22 juin 2023**

**François NEBOUT empêché**

**MEMBRES PRESENTS :**

Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWENANA, Mallory PEYRONAUD, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Annie MARAIS, Robert LECOCQ, Christophe MONTEIRO, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Christine DALLA VALLE.

**POUVOIRS :**

Annie MARAIS À Jérôme GRIMAL,  
Robert LECOCQ À Isabelle BOURIAU,  
Erika BONNEAU À Mallory PEYRONAUD,  
Pascal BUCHEMEYER À Michel BONNEFOND,  
Frédéric CROS À Sabrina BURON,  
Christine DALLA VALLE À Sandra BISBAU.

**MEMBRES ABSENTS :**

Marie-Laure DUMONT, Hassen SFAR.

Monsieur André LANDREAU a été nommé secrétaire de séance

**N° 2023-066- Contrat de ville 2023- Deuxième vague d'attribution**

En application des dispositions :

- Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget
- Loi n°2018-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Art.6 de la loi n° 2018-173 du 21 février 2017, relatif aux contrats de ville.

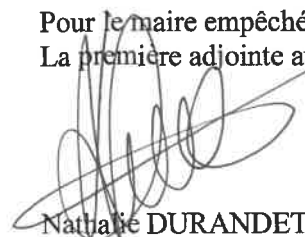
Considérant que chaque année, l'appel à projet du contrat de ville, est diffusé aux associations permettant ainsi aux différentes structures de déposer des demandes de subventions ayant pour but de mener des actions partenariales sur l'ensemble des Quartiers Politique de la Ville du Grand Angoulême. La commune dédie une somme de 30 000€ pour participer à cet appel à projet. Les premières attributions ont eu lieu lors du conseil municipal du 09/03/23 (pour un montant de 14 250€). La deuxième attribution se répartie de la manière suivante :

Structures	Dossiers	Montant accordé
ARU	Femmes de quartiers- actrices de changement. Prévention santé sexuelle	1 500€
ASSEO	Festival littérature jeunesse	2 500€
CIDFF	Prévenir les violences sexistes et sexuelles	2 000€
CSCS Flep	Si t'es Olympique	5 000€
CSCS Flep	Flep partout, par tous, pour tous	3 550€
Planning Familial	Village de l'égalité	0€
AS Soyaux	Sortie éducative	1 200€
Total		15 750€

**Après avoir délibéré, le conseil municipal – Mme BURON ne prenant pas part au vote- à l'unanimité approuve l'attribution des subventions dans le cadre de la politique de la ville et de la proximité, correspondant au reste de l'enveloppe du contrat de ville soit 15 750€, telle que mentionnée ci-dessus.**

**Fait et délibéré en mairie, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.**

Pour le maire empêché  
La première adjointe au maire,



Nathalie DURANDET